

Axiomes



583923

Lieferadresse

Axiomes Engineering SA
Chemin de l'Orio 30a
1032 Romanel-sur-Lausanne

Telefon +41 21 641 75 30

3293 Dotzigen, 16. Juli 2024 / DI-MANAGER

Lieferschein Serviceauftrag Nr. 14360846

Gemäss Reparaturauftrag 37143840 vom 12.07.2024
Gemäss Kundenbestell-Nr. 1001573072 vom 12.07.2024

Lieferanten-Nr.	62103	u/Ref.	Rep. Service
Versandart / Lieferbedingungen	Camion / geliefert, verzollt	Telefon	+41 32 352 14 60
Lieferdatum	Donnerstag, 18. Juli 2024	E-Mail	werkstatt@landischweiz.ch

Bemerkungen

la machine s'allume normalement mais lorsqu'on appuie sur le bouton pour le café rien ne se passe. La machine ne tire pas de café.

Produkt	Prod.-Nr. Lieferant	Menge ME	Preis Einkauf	Betrag exkl.
71958.01 NESPRESSO KRUPS INISSIA ROUGE Kaufdatum: 31.10.2022 Garantiebeleg: Ja		1 ST	0.0000	0,00
Warenwert			CHF	0,00

Mit freundlichen Grüssen
Landi Schweiz AG Dotzigen

Ordre de service

No-AGRONET: 1001573072



(00)476113300034419271

Numéro de client	8021		
Nom client	LANDI Centre Broye		
Complément	Magasin		
Rue / boîte postale	Charrière d'Estavayer 21	Personne en charge	Fanny Congedo
NP / lieu	1530 Payerne	No-téléphone	+41 58 476'53'00

Informations client	Juliette Pillonel, Rte d'YVERDON 375 , 1468 - Cheyres		
Notification	SMS: +41797024082		
Date	vendredi, 12 juillet 2024		
Article	56770 - NESPRESSO KRUPS INISSIA ROUGE		
Date d'achat	31.10.2022	Numéro de série	
Durée garantie	60 Mois		

☒ Réparation	☒ Devis à partir du PV Landi de CHF 50.00, sauf pour l'assortiment Mobility à partir de CHF 100.00	☐ Service
☒ Certificat de garantie en annexe		

Description de l'erreur Client

la machine s'allume normalement mais lorsqu'on appuie sur le bouton pour le café rien ne se passe. La machine ne tire pas de café.

Accessoire envoyé

BAC RECOLTEUR EN 3 PCS
BAC A EAU
MODE D'EMPLOIS 3 CAHIERS

Carton d'origine

Date

Signature LANDI

12.07.2024

F. Congedo

Date

Signature du chauffeur



(00)476113300034419271

AGRONET-Order: 1001573072, LANDI Centre Broye-1530 Payerne
Client: Juliette Pillonel, Rte d'YVERDON 375 , 1468 - Cheyres
No article: 56770 Modèle: NESPRESSO KRUPS INISSIA ROUGE

Services de garantie

1. Garantie

1.1 Généralités

Dans la mesure autorisée par la loi, la garantie pour les défauts sera exclue. Pendant la durée de la garantie, LANDI s'engage à remédier gratuitement aux défauts du produit, via réparation ou remplacement. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation l'annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée ou la réduction de prix sont exclues. La garantie peut être exercée uniquement auprès du magasin LANDI moyennant présentation de la confirmation de commande ou du bulletin de garantie et du produit défectueux. Le retour de l'objet n'est pas possible.

Le produit est examiné dans tous les cas par LANDI, qui peut au choix remédier au défaut (réparation), fournir un autre produit à titre de décharge ou rembourser le prix de vente contre remise du produit. Le client ne dispose pas du droit de choisir une de ces possibilités; ce choix revient exclusivement à LANDI.

La garantie commence le jour de la remise de la chose achetée et s'achève au terme de 5 ans, sauf pour les produits pour lesquels une garantie d'une durée différente est explicitement fixée. Il s'agit de l'occurrence des articles suivants:

- Scooter 3 ans ou 20 000 km
- Batteries de charge 1 an
- Batteries de démarrage 3 ans
- Garantie pousse 6 mois

Les détails et autres particularités concernant les droits de garantie accordés pour ces groupes d'articles sont exposés aux chapitres 2.2 à 2.6. Le client s'engage à signaler le défaut au magasin LANDI dans les 8 jours suivant sa constatation, sous peine de préemption du droit de garantie.

Si un produit est remplacé par un nouveau produit (produit de remplacement) dans le cadre de la garantie, le client bénéficie sur le produit de remplacement des droits de garantie stipulés au chapitre 2. La période de garantie commence dès l'arrivée du produit de remplacement.

L'exercice du droit de garantie couvre tous les défauts de fabrication et les défauts matériels, mais en aucun cas les dommages causés par un usage inapproprié (erreur de l'utilisateur), ni les dommages causés par le client ou des tiers, ou l'intervention de personnes non autorisées. Sont exclues de la garantie les pièces soumises à usure (comme les batteries, les ampoules, etc.) et les pièces modifiées par l'acheteur ou endommagées suite à une mauvaise manipulation (mauvais branchement) ou au manque d'entretien.

- Les appareils ayant subi des manipulations ne sont pas réparés et ne sont plus couverts par le droit de garantie.
- En cas d'exclusion du droit de garantie, le client supporte les frais entraînés par l'analyse ou défaut.
- Durant la réparation, LANDI n'est pas tenu de fournir un appareil de remplacement.
- Le droit de garantie ne peut être exercé que sur présentation d'un justificatif d'achat valable.

1.2 Garantie pousse pour véhicules ligneux / buissonnants

Pour les articles de pépinière plantés, arbres, végétaux ligneux et palmiers vendus avec la garantie pousse de LANDI, LANDI s'engage à rembourser durant 6 mois à partir de la date d'achat (justificatif d'achat) la valeur des plantes qui n'ont pas survécu. Le droit de garantie ne peut être exercé que si la plantation et les soins de plein air (jamais sur marchandise en bac à fleurs) ont été effectués correctement. Il n'y a pas de garantie pour les dommages occasionnés par les intempéries, le gel, les ravageurs et les mesures culturales erronées.

1.3 Garantie sur les batteries de démarrage

LANDI répond des défauts des batteries de démarrage vis-à-vis du client durant trois ans (à partir de la date du justificatif d'achat). Les conséquences de l'usure normale ou d'une utilisation incorrecte ne sont pas des défauts entraînant la responsabilité de LANDI.

1.4 Garantie sur les scooters

LANDI répond des défauts des scooters vis-à-vis du client durant trois ans (à partir de la date du justificatif d'achat). Les conséquences de l'usure normale ou d'une utilisation incorrecte ne sont pas des défauts entraînant la responsabilité de LANDI.

L'usure normale ou les suites d'une utilisation incorrecte sont présumées si:

- le véhicule a déjà parcouru 20 000 km;
- les conseils d'utilisation, d'entretien et de maintenance figurant dans le mode d'emploi n'ont pas été suivis;
- les travaux nécessaires de maintenance n'ont pas été exécutés dans les règles de l'art;
- le moteur n'a pas été ouvert dans les règles de l'art ou si des éléments de «tuning» ont été installés;
- le véhicule a été utilisé sur des routes et des chemins non revêtus ou pour des courses de vitesse;
- L'usure normale est également présumée pour toutes les pièces d'usure, notamment les ampoules, les pneus et les batteries (l'accumulateur garantie 1 an) et, s'agissant des moteurs à essence, l'embrayage, les éléments de filtre, la bougie d'allumage, le variateur et les courroies d'entraînement.

La garantie est limitée à la remise en état professionnelle du véhicule. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

1.5 Garantie sur les usures à maintenance déraisonnable

LANDI répond de l'usure normale. Le client est responsable de l'entretien et de la réparation. Les pièces d'usure peuvent être remplacées par LANDI. La garantie est limitée à la remise en état professionnelle du véhicule. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

1.6 Garantie s

LANDI est responsable des dommages causés par un défaut de fabrication ou de matériel. Les dommages causés par un usage inapproprié (erreur de l'utilisateur), ni les dommages causés par le client ou des tiers, ou l'intervention de personnes non autorisées. Sont exclues de la garantie les pièces soumises à usure (comme les batteries, les ampoules, etc.) et les pièces modifiées par l'acheteur ou endommagées suite à une mauvaise manipulation (mauvais branchement) ou au manque d'entretien.

2. Réparation

Les réparations sont effectuées par LANDI. Le client bénéficie sur le produit de remplacement des droits de garantie stipulés au chapitre 2. La période de garantie commence dès l'arrivée du produit de remplacement.

3. Remarque

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Les points énumérés dans le présent document sont des exemples et ne sont pas limitatifs. Les autres revendications au titre de la garantie, telles que la révocation (annulation du contrat de vente pour défaut de la chose achetée) ou la réduction de prix sont exclues.

Landi

LANDI Centre Broye
Charrière d'Estavayer 21
1530 Payerne

Tel. 058 476 53 00

Bon de garantie

NESPRESSO KRUPS INISSIA ROUGE

No. d'article 56770
Prix: 89,00

Garantie 60 mois, jusqu'au 31.10.2027



vers les condi
de vente com



Bon: 11335 31.10.2022 16:11
Caissa: 2012001 Shop: 20120



AXIOMES
ENGINEERING SA

Axiomes



583923

Entrée	Atelier	Sortie
<i>APM</i>		

Numéro de réparation Axiomes :

Présence des accessoires (E : à l'entrée Axiomes ; S : à la sortie d'Axiomes)

	Eszenza +	Eszenza Mini	Inissia	Citiz	Citiz&Co	U	Pixie	Prodigio	Expert	Maestria	Vertuo Plus	Vertuo Next (POP)
Complet	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S
Bac à eau	E / S	E / S	E / S	E / S	2E / 2S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S
couvercle bac à eau	E / S			E / S	2E / 2S	E / S		E / S	E / S		E / S	E / S
Récipient à capsules	E / S	E / S	E / S	E / S	2E / 2S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S
Bac de récupération	E / S	E / S	E / S	E / S	2E / 2S	E / S	E / S	E / S	E / S			E / S
Bac d'égouttage	E / S	E / S		E / S	E / S	E / S				E / S		
Grille d'égouttage	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S		
repose tasse			E / S	E / S	2E / 2S		E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S
Grille repose tasse									E / S		E / S	E / S
Buse vapeur										E / S		

	Lattissima+ / Touch	Lattissima PRO	Gran Lattissima	Lattissima One	Lattissima One Evo	Atelier	Citiz & Milk	U & Milk	Prodigio & Milk	Expert & Milk	Gran-Maestria	Creastita
Complet	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S
Bac à eau	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S
couvercle bac à eau			E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S		E / S
Récipient à capsules	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S
Bac de récupération	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	9
Bac d'égouttage			E / S				E / S	E / S				E / S
Grille d'égouttage	2E / 2S	E / S	E / S		E / S		E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S
repose tasse			E / S	E / S	E / S	E / S	E / S		E / S	E / S	E / S	E / S
Grille repose tasse			E / S	E / S	E / S	E / S				E / S		
cache du bac d'égouttage											E / S	
Buse vapeur												E / S
Buse de détartrage	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S							
Repose tasse noir							avant 2016 E / S					
Bac à lait / Pot à lait	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S							E / S
tuyau en silicone	E / S	E / S	E / S	E / S	E / S							
Batteur						E / S						
Clé de nettoyage												E / S
Aeroccino							E / S	E / S	E / S	E / S	E / S	

Etat général de la machine

		Réception	Expédition	Remarques
Rayures	Parfait/neuf Usure normale Fortes rayures			
Etat propreté	Normal Taché/sale			